

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220331-D2022-14-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-14 en date du 31/03/2022 concernant l'effacement des réseaux dans le Bourg de La Geneytouse et pour la signature d'une convention de passage dans le domaine privé de la commune :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, JACQUET Michel, LATOUR Christelle.

Absents excusés : GILLES Dominique (procuration à FAUCHER Alain), JAUNEAU Bernard (procuration à FAUCHER Alain), THEYS Antony (procuration à AUBERGER Marie-Sophie)

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	3	12	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le projet du Syndicat Energie Haute-Vienne d'effacement des réseaux Route des écoles et Route du 11 novembre,

Vu la délibération n°2022-11 en date du 24 mars 2022 concernant l'effacement du réseau d'éclairage public dans le Bourg de La Geneytouse et la signature d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Energie Haute-Vienne,

Il conviendrait de signer une convention complémentaire pour le passage dans le domaine privé de la commune (parcelles cadastrées A 581, A 582, A 583) des réseaux qui alimentent la mairie, la salle polyvalente et l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par SEHV,

AUTORISE le Maire à signer la convention précédemment citée.

A La Geneytouse, le 04 Avril 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2022